

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse

**Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 56 (1994)

**Heft:** 2

**Rubrik:** Prévention des accidents

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

d'observation nécessaire à l'étable peut être investi de manière ciblée. Les animaux apparaissant sur le rapport de contrôle peuvent être surveillés plus intensivement. En outre, le chef d'exploitation est alors à même de détecter précisément certaines maladies parfois déjà au stade initial et de les traiter avec succès sans grand investissement médicamenteux.

Par ailleurs, l'analyse de l'économie du travail fait découvrir un autre avantage important des systèmes de gestion informatisée du troupeau, particulièrement pour les communautés d'exploitation ou pour les exploitations ayant certaines branches de production en commun: les agriculteurs impliqués peuvent se répartir sans problème les services de fin de semaine ou se remplacer mutuellement en cas de maladie ou de congé. Dans ces situations, le processeur se charge de manière très fiable des fonctions d'identification et d'alarme. L'organisation du travail de chaque exploitation peut ainsi être nettement améliorée.

### Quels sont les arguments pour et contre l'utilisation de l'électronique en production laitière?

#### Pour

- Distribution des concentrés ciblée et adaptée à la production grâce à la station de DAC
- Du point de vue physiologique: distribution optimale des concentrés (petites portions)
- Contrôle permanent de la production laitière grâce aux compteurs de lait automatiques
- Economie de temps de travail
- Amélioration de l'organisation du travail
- Moins de charge de travail
- Economie de concentrés
- Sauvegarde des informations simplifiée
- Simplification de la gestion du troupeau
- Collaboration entre exploitations facilitée (p. ex. communauté d'exploitation ou de branche de production)

#### Contre

- Selon l'équipement, investissement financier élevé
- Pour les petits troupeaux, frais annuels élevés
- Fréquence des pannes
- Animaux de rang inférieur délogés
- Difficulté d'adaptation aux besoins spécifiques de chaque animal

## Prévention des accidents

### Priorité au passage pour piétons

La campagne 1994 du Conseil suisse de la sécurité routière est axée en priorité sur la sécurité près des passages pour piétons. Le Conseil de la sécurité routière souhaite apporter par là une contribution à la protection des usagers plus faibles de la route, notamment des piétons. La campagne 1994 vise en particulier le comportement des usagers de la route près des passages pour piétons. Elle est en harmonie avec la révision actuelle de l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière, qui comporte entre autre une nouvelle formulation des règles de comportement à proximité des passages pour piétons. Comme la plupart des gens se déplacent soit en conduisant un véhicule soit à pied, la campagne de sécurité routière 1994 s'adresse en principe à tous les usagers de la route. Mais elle a en priorité pour but d'inciter les conduc-

teurs et conductrices de véhicules à mieux respecter le droit de priorité sur les passages pour piétons.

#### Objectifs

La campagne de sécurité routière 1994 a pour but de prévenir les accidents impliquant des piétons. On cherchera à atteindre cet objectif en agissant sur les quatre plans suivants:

- plan de la conscientisation
- plan de l'attitude
- plan des connaissances
- et plan de l'action

Sur le plan de la conscientisation, la campagne de sécurité routière 1994 cherchera à faire prendre conscience aux conducteurs et conductrices de

véhicules de leurs droits et obligations en tant qu'usagers actifs de la route. D'autre part, cette campagne a pour but de leur rappeler qu'ils sont eux aussi quotidiennement des piétons.

Sur le plan de l'attitude, la campagne vise un partenariat dans le trafic. Les conducteurs et conductrices de véhicules doivent accepter les piétons comme partenaires qui souhaitent eux aussi avancer et ne pas les considérer comme des concurrents qui vous barrent la route.

Avec la campagne de sécurité routière 1994, nous souhaitons par ailleurs faire mieux prendre conscience aux conducteurs et conductrices d'automobiles qu'ils sont plus forts et mieux protégés et qu'ils ont par conséquent l'obligation de faire preuve de prudence vis-à-vis des usagers plus faibles de la route.

Finalement, sur le plan de l'action, le message fait appel aux usagers plus forts de la route en les incitant à assumer leur responsabilité dans leur partenariat avec les usagers plus faibles de la route et à respecter les obligations inhérentes à leur rôle dominant.